

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Formation Initiale par Apprentissage

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52 44 07050 44  
auprès du préfet de Région des PAYS DE LA LOIRE

#### 1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le CFA MFR du Val d'Erdre s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation par apprentissage.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. Le CFA MFR du Val d'Erdre peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

#### 2. DÉFINITIONS

- Formation interentreprises : formation dont le contenu est décrit dans un catalogue, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ;
- Formations diplômantes (reconversion professionnelle pour adultes) : parcours de formation diplômante associant ou non des stages ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

#### 3. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

3.1. Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du chèque d'adhésion à l'association MFR du Val d'Erdre (montant indiqué sur l'engagement financier) et, d'autre part, de l'engagement financier et de la convention de formation, signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

3.2. Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du chèque d'adhésion à l'association MFR du Val d'Erdre (montant indiqué sur l'engagement financier) et, d'autre part, de l'engagement financier et de la convention de formation, signée et revêtue du cachet de l'entreprise. Le versement de ces frais ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 7 jours qui court à compter de la signature de ce contrat financier.

3.3. Pour les formations diplômantes : l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par l'autorité décisionnaire entre autre la direction.

#### 4. RESPONSABILITÉ

4.1. Toute inscription à une formation implique le respect par l'apprenti du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

4.2. Le CFA MFR du Val d'Erdre ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les apprentis.

4.3. Il appartient à l'apprenti de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre pour sa responsabilité civile.

#### 5. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

5.1. Les prix sont indiqués sur le contrat financier. Ils sont nets de taxes, le CFA MFR du Val d'Erdre n'étant pas assujettie à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.

5.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées dans le contrat financier.

#### 6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

6.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), le CFA MFR du Val d'Erdre se chargera directement des démarches et des relations avec l'organisme.

6.2. Concernant les frais annexes non pris en charge par les OPCO, une facturation sera établie à chacune des familles des apprentis.

#### 7. CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

7.1. Une lettre de convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client. Le CFA MFR du Val d'Erdre ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

7.2. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée à l'apprenti après chaque formation.

#### 8. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES

Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

##### 8.1. Par le client

Par lettre recommandée ou par simple déclaration contre récépissé au secrétariat de l'établissement, le signataire du contrat financier peut décider de l'annulation ou de la résiliation de l'inscription :

a) avant la rentrée de l'année scolaire : dans ce cas, l'annulation entraîne la perte totale des frais d'adhésion à l'association MFR ;

- b) à partir du jour de la rentrée de l'année scolaire et sous réserve de l'application du paragraphe c) ci-dessous : dans ce cas tout mois scolaire commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève en cours ;
- c) dans les sept jours à compter de la signature ou de la remise du contrat financier et lorsque le paiement en plusieurs échéances est applicable : dans ce cas l'intégralité des sommes versées au titre des frais résiduels est remboursée ;
- d) une fois la formation commencée, lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le client est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

## **8.2. Par le CFA MFR du Val d'Erdre**

- a) Le CFA MFR du Val d'Erdre se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint :

En cas d'annulation par le CFA MFR du Val d'Erdre, les sommes versées sont remboursées au client.

En cas de report, le CFA MFR du Val d'Erdre propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de formation ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

b) En cas de cessation anticipée de la formation par le CFA MFR du Val d'Erdre pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

c) Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

d) En cas d'exclusion de l'élève par un conseil de discipline du CFA MFR du Val d'Erdre, les sommes correspondant aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

## **9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le CFA MFR du Val d'Erdre est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif au CFA MFR du Val d'Erdre. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le CFA MFR du Val d'Erdre est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

## **10. CONFIDENTIALITÉ**

Le CFA MFR Val d'Erdre, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

## **11. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service du CFA MFR du Val d'Erdre ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et son adaptation dans la loi 2018-493 RGPD du 20 juin 2018 relative à la protection des données, l'apprenti dispose d'un droit d'accès qu'il peut exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel. Il dispose également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant qu'il peut exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, auprès du le CFA MFR du Val d'Erdre à l'adresse courriel : [mfr.riaille@mfr.asso.fr](mailto:mfr.riaille@mfr.asso.fr).

## **12. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS**

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par le CFA MFR du Val d'Erdre, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

## **13. RELATION CLIENTS**

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au 02 40 97 80 48 du lundi au vendredi, de 8 h à 12h et de 13h30 à 17h30 ou transmettre un courriel à : [mfr.riaille@mfr.asso.fr](mailto:mfr.riaille@mfr.asso.fr).